



## vis caché sur une moto acheté 5000 euros a un particulier

Par **math1305**, le **22/07/2010** à **15:26**

Bonjour, je me présente, je m'appel Mathieu et j'ai acheté le 08 mai 2010 une moto a un particulier que j'ai acheté 5 000 euros en liquide avec la preuve bien sur de ce que j'avance. Et au moment de refaire la carte grise, la préfecture m'a annoncé par courrier que la carte grise ne pouvait pas être refaite car la moto avait eu un grave accident et il manquait le deuxième rapport d'expertise ! J'ai découvert par la suite que le monsieur qui m'avait vendu la moto n'était pas le même monsieur que celui de la carte grise, celui ci a barré la carte grise et a rempli les papiers de vente devant moi le jour de la vente avec le nom de l'ancien propriétaire et a donc imité sa signature. Le monsieur qui me l'a vendu savait que la moto avait été accidenté mais celui ne m'a rien dit. J'ai demandé a ce monsieur un arrangement a l'amiable, que je lui rende sa moto et qu'il me rende mes 5000 euros mais celui m'a répondu que si il reprenait la moto c'est lui qui serrait embêté par la suite et il m'a dit que c'était le jeu de la patate chaude ceux qui prouve qu'il était bien au courant de la situation de la moto. J'ai donc était déposé plainte pour escroquerie contre le monsieur qui me l'a vendu et je voulais savoir quel autre démarche je pouvais entreprendre afin d'accélééré les choses car j'ai perdu 5000 euros et je n'ai plus de moto pour me déplacé. J'ai absolument toute les preuves de ce que j'avance avec des factures. Quand je lui ait dit que j'allai porté plainte il m'a dit que ce n'était pas grave et qu'au pire il risquait une amende de 135 € pour ne pas avoir fait le changement de carte grise et qu'il n'avait rien a se reproché !!!!! Merci d'avance de votre aide et de vos conseils. Cordialement Mathieu

Par **razor2**, le **22/07/2010** à **22:56**

Il faut attendre la suite de votre plainte, mais il risque en effet bien plus qu'une amende de 135 euros...Vous concernant, vous avez été négligeant en ne vérifiant pas que le nom de votre vendeur était différent de celui de la carte grise...